

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 11:25:28

**Le Baccalauréat professionnel Gestion et conduite des chantiers forestiers finalise un cycle d'études de 4 ans : 2 années de BEPA + 2 années de Baccalauréat professionnel. Il s'adresse aux élèves qui souhaitent un enseignement technologique et professionnel préparant à un métier et à un diplôme d'Etat, qui recherchent une profession, et qui sont intéressés par la gestion et la conduite de chantiers ménagers en milieu forestier.** Les candidats doivent être titulaires d'un BEPA ou d'un CAPA option travaux forestiers, éventuellement d'un BEPA aménagement de l'espace spécialité travaux paysagers ou entretien de l'espace rural.

**DUREE DE LA FORMATION** 2 années - 1 887 heures de cours, travaux pratiques, voyage d'études et stage collectif - 14 semaines de stage individuel en entreprise. **STAGES** 14 semaines de stages obligatoires en entreprise, auprès d'organismes professionnels forestiers : entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants, coopératives, O.N.F., D.D.A.F.... **MOYENS MIS EN ŒUVRE** Un enseignement à temps plein intégrant des stages en entreprise représentatifs du déroulement et de l'évolution des activités forestières tout au long de l'année. Un important réseau de partenaires : Office National des Forêts, Communes forestières, Entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, scieurs, Coopératives et groupements forestiers. Des ateliers d'autoformation : machinisme forestier, informatique, Centre de Documentation et d'Information.... **EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME** Le Baccalauréat professionnel est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture. L'évaluation est effectuée : pour moitié par contrôle continu, pour moitié par examen final. **DEBOUCHES** Soit une entrée dans la vie active : - Entrepreneur de travaux forestiers, - Exploitant forestier négociant en bois, - Cadre dans une entreprise de travaux forestiers, - Technicien dans une coopérative ou un groupement forestier, - Commis de coupe. Soit la poursuite d'études en cycle supérieur court dans une option du BTSA correspondant à la section du baccalauréat professionnel obtenu.